



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

N° C07_03_2024_51 - Actions enfance jeunesse par l'association La Bêta-Pi - Subvention exceptionnelle 2024 (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de soutien financier projet BETA-Pi 2023-2024
- Projet pédagogique accueil de loisirs BETA-Pi 2023-2024
- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	15	66	23

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans la participation de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Date de convocation : 1 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), NEE Nicole (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Actions enfance jeunesse par l'association La Bêta-Pi - Subvention exceptionnelle 2024 (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de soutien financier projet BETA-Pi 2023-2024
- Projet pédagogique accueil de loisirs BETA-Pi 2023-2024
- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024

Vu la délibération N°C01-07-2021-4 du conseil communautaire du 21 juillet 2021 relative au projet éducatif de territoire (PEDT) ;

Vu la décision du président N°DP20230254 du 14 décembre 2023 relative au renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) 2023-2027 ;

Vu la délibération N°C15_12_2022_42 relative à la convention d'objectifs triennale 2023-2025 avec l'association La Bêta-Pi ;

En complément de ses actions menées dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2023-2025 d'un montant de 25 000 € par an, soit 75 000 € pour trois ans, l'association La Bêta-Pi a sollicité la communauté de communes afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière spécifique pour la mise en place d'un accueil collectif de mineurs (ACM) sur le temps des vacances scolaires 2024.

Ce soutien permettrait à l'association de pouvoir prétendre à la prestation de service (PS) de la Caisse d'allocations familiales versées dans le cadre de la mise en place d'un ACM, soit d'un montant environ de 1 400 €.

Aussi, l'association s'inscrit dans la démarche du projet éducatif de territoire 2021-2024 et de la convention territoriale globale 2023-2027 portée par la communauté de communes.

Après étude de la demande en réunion des vice-présidents du 18 janvier 2024, il est donc proposé la somme de 3 000 € à l'association pour l'organisation de son ACM au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la demande de subvention exceptionnelle à l'association La Bêta-Pi pour un montant total de 3 000 € au titre de son ACM proposé sur l'année 2024 ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'association La Bêta-pi pour son ACM mise en place pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET